



Beausoleil, le 22 août 2024.

☀ **L'Association Le Trésor Vert de Grima à Madame le Commissaire Enquêteur.**

**Objet : observation du TVG, dans le cadre de l'enquête publique, procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beausoleil.**

☞ **Le Trésor Vert de Grima (TVG)** est une association engagée pour la protection de la biodiversité et de l'environnement.

**Afin de compléter ses avis précédents, l'association le TVG souhaite apporter à l'enquête publique un dire complémentaire au sujet de la loi climat & résilience du 22 août 2021.**

« Cette loi fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années 2021-2031 (en se basant sur les données allant du 01/01/2021 au 31/12/2030) par rapport à la décennie précédente 2011-2021 (en se basant sur les données allant du 01/01/2011 au 31/12/2020).

Cette trajectoire nationale progressive est à décliner dans les documents de planification et d'urbanisme (avant le 22 novembre 2024 pour les SRADDET, avant le 22 février 2027 pour les SCoT et avant le 22 février 2028 pour les PLU(i) et cartes communales).

Dès aujourd'hui, le site Internet **Mon Diagnostic Artificialisation** permet aux différents acteurs de se projeter dans cet objectif de réduction de la consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) d'ici à 2031 et de simuler divers scénarios.»

**NB :** La consommation d'espaces NAF est entendue comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » (article 194 de la loi Climat et résilience) .

Source/texte ci-dessus : <https://mondiagartif.beta.gouv.fr>.

\*\*\*\*\*

C'est dans cette perspective que le calcul de la consommation totale d'espaces NAF pour une période de 10 ans comprise entre 2011 et 2021 a été réalisé pour l'élaboration de ce PLU.

À ce sujet, nous avons constaté que les calculs de la consommation d'espaces NAF pour la période 2011-2021 effectués dans le cadre de l'élaboration du PLU de Beausoleil et ceux publiés via le site Internet du <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/> diffèrent. Ils affichent des écarts importants.

Voici ci-après, les différents chiffres énoncés :

**A) – Dans les éléments du PLU de Beausoleil :**

**NB :** Nous avons noté que pour les périodes comptabilisées, seules les années sont indiquées.

- En **page 21 du PADD**, l'étude du PLU affiche un premier chiffre entre 2011/2020 :

« Rappel de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de : **9,1 hectares (soit 0,9 ha par an)** ».

- Puis en **page 225 du Tome 1b du Diagnostic**, il est indiqué : « Ainsi pour la période 2011-2021, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'élève à **8,9 hectares.** ».

**Remarque et question au sujet de ces surfaces :**

Ces deux chiffres affichent une dissonance puisqu'il s'agit de la même recherche (les années indiquées ne sont toutefois pas les mêmes). Mais le second chiffrage est légèrement moins important. Pourriez-vous nous expliquer cette différence ?

Le chiffre obtenu permet donc d'obtenir une surface maximale d'artificialisation des sols pour la période à venir 2021/2031. Le dossier du **PLU** précise sur ce point, en **page 21 du PADD**, que pour cette période, la consommation des espaces **NAF** est estimée à environ :  
**+ 3,6 hectares.**

Il est aussi précisé (à la même page du **PADD**) qu'il est donc prévu une réduction de consommation d'espaces supérieure à 50% par rapport à la période de référence 2011-2021.

En revenant à la **page 225 du Tome 1b du Diagnostic**, il est intéressant d'apprendre que « *Le territoire de la commune de Beausoleil est à 58,9 % constitué d'espaces artificialisés...* ».

**La Méthode :** Sur cette même page du **Tome 1b du Diagnostic**, la méthode de calcul est ensuite explicitée, de la manière suivante :

« L'estimation de la consommation d'espace réalisée sur la période 2011-2021 se base sur l'analyse de plusieurs sources de données :

- la **BD Topo de l'IGN** édition 2011 et 2020 ;
  - le cadastre **DGFIP** édition 2021 ;
  - les images aériennes pour la période 2011-2020.
- Ces dernières permettent une vérification visuelle des informations émanant de la BD Topo et du cadastre de la **DGFIP**. »

## 2 - ÉVOLUTIONS PROBABLES DE L'URBANISATION

### 2.1 - Évolution de la consommation d'espace

Le territoire de la commune de Beausoleil est majoritairement constitué d'espaces artificialisés à 58,9 %.

Les espaces naturels représentent le reste de la surface communale.

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en 2008, soit depuis près de 13 ans, le territoire à vu son urbanisation progresser, principalement en continuité de l'urbanisation existante et au cœur du tissu urbain constitué.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience", vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises.

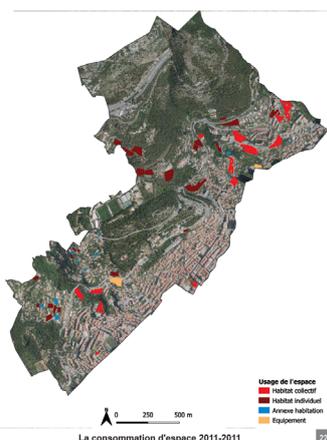
Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Cette mesure sera appliquée par l'ensemble des collectivités territoriales.

Le diagnostic doit ainsi s'attacher à calculer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2011-2021 afin de proposer des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation de 50 %, à minima, pour la période 2021-2031.

L'estimation de la consommation d'espace réalisée sur la période 2011-2021 se base sur l'analyse de plusieurs sources de données :

- la BD Topo de l'IGN édition 2011 et 2020 ;
- le cadastre DGFIP édition 2021 ;
- les images aériennes pour la période 2011-2020. Ces dernières permettant une vérification visuelle des informations émanant de la BD Topo et du cadastre de la DGFIP.

Ainsi pour la période 2011-2021, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'élève à 0,9 hectares. Cette consommation d'espace s'est principalement réalisée dans les zones UC et UB sous forme d'habitat collectif et en zone UD sous forme d'habitat individuel.



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BEAUSOLEIL

PARTIE 2 - RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

## B) – Via le site Internet, [mondiagartif.beta.gouv.fr](https://mondiagartif.beta.gouv.fr)

Les estimations publiées via le site Internet de l'État sont significativement inférieures.

NB : Nous avons noté que pour les périodes comptabilisées, les jours, les mois et les années sont indiqués.

Diagnostic de Beausoleil, source : <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/89116/tableau-de-bord/trajec-toires>

Elles sont les suivantes (voir visuel ci-après) :

Pour la période de référence du 1er jan. 2011 au 31 déc. 2020 (10 ans).

La consommation cumulée est indiquée à :  
**+ 3,4 hectares.**

Les projections de consommation cumulée pour la période à venir : du 1er jan. 2021 au 31 déc. 2030 (10 ans) avec un objectif non-réglementaire de réduction de 50% maximale à urbaniser entre 2021/2031, sont indiquées pour une valeur :  
**+ 1,7 hectares.**

**La Méthode :** Elle est décrite sur le même site Internet de la manière suivante :

- la base de données d'Occupation des Sols à Grande Echelle (**OCS GE**) de l'IGN ;
- les fichiers fonciers du **CEREMA\*** issus des données **MAJIC** (Mise A Jour de l'Information Cadastre) de la **DGFIP** ;
- les données, en particulier du recensement, de l'**INSEE**

Pour le territoire de Beausoleil, il est précisé : Que les données **OCS GE\*** ne sont pas encore disponibles pour ce territoire et pour les dates sélectionnées (2011/2021 demandées).

\* **OCS GE – Occupation du Sol à Grande Echelle – est une base de données vectorielle de référence pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des DROM selon des dimensions de couverture et d'usage des sols. Elle est issue de l'analyse de prises de vues aériennes combinées à des méthodes innovantes d'intelligence artificielle, de croisements avec des bases de données de référence existantes ainsi que du travail collaboratif mené avec ses futurs utilisateurs.**

Source :

<https://geoservices.ign.fr/actlites/2024-06-ocsge>  
(voir visuel ci-après)

Visuel ci-dessus : page 225 du Tome 1b du Diagnostic

## Diagnostic de Beausoleil

Télécharger un rapport

Surface du territoire: 278 ha

Période demandée: De 2011 à 2021

Maille d'analyse: Commune

Synthèse Consommation Trajectoires Artificialisation Imperméabilisation Découvrir l'OCS GE Zonages d'urbanisme Rapport triennal local

Vous êtes actuellement en mode "anonyme". Si vous souhaitez retrouver votre diagnostic lors de votre prochaine visite créez un compte → ou connectez-vous →.

L'article 191 de la Loi Climat & Résilience exprime que :  
« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espaces observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date.»

Les données OCS GE ne sont pas encore disponibles sur ce territoire pour les dates sélectionnées, vous n'avez donc pas accès aux informations relatives à l'artificialisation, l'usage et la couverture.

### Trajectoires

#### Estimation de la trajectoire 2031

+3,4 ha

Bilan consommation d'espaces 2011-2020

+1,7 ha

Consommation cumulée de la période du 1er jan. 2021 au 31 déc. 2030 (10 ans) avec un objectif non-réglementaire de réduction de 50%

**Remarque :** Nous avons compris que les méthodes de calcul utilisées diffèrent. Les totaux de consommation d'espaces obtenus par les différentes parties, au cours des 10 années qui précèdent la loi, sont très éloignés.

### Nous récapitulons :

#### A) Pour le PLU de Beausoleil :

- Pour les 10 années écoulées le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est de :  
**+ 8,9 hectares.**

- La projection de la consommation d'espace pour la période 2021/2031 est estimée à environ :  
**+ 3,6 hectares**

#### B) - Via le site Internet, [mondiagartif.beta.gouv.fr](http://mondiagartif.beta.gouv.fr) :

- la consommation cumulée au cours des 10 années écoulées est de :  
**+ 3,4 hectares.**

La projection de la consommation d'espaces pour la période 2021/2031 est estimée à environ :  
**+ 1,7 hectares**

**Question et remarque :** Pourriez-vous nous expliquer ce qui justifie ces écarts de calcul des surfaces consommées ?

En effet, le chiffre est plus que doublé pour l'étude du **PLU** de Beausoleil et cette différence nous paraît conséquente. Il s'agit, pour les 10 années écoulées, d'une différence de calcul de : **+ 5,5 hectares.**

**Autre remarque :** nous avons aussi constaté que certaines parcelles ont été comptabilisées alors qu'elles étaient déjà construites avant la période de référence 2011-2021.

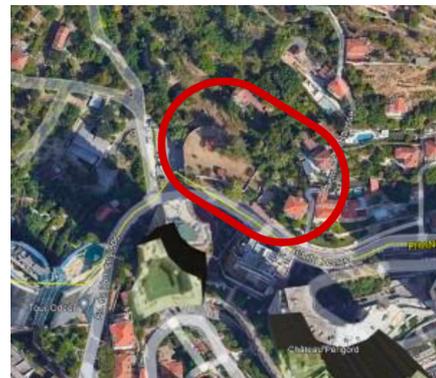
Nous citons un seul exemple, la parcelle 0580 (de 3796 M<sup>2</sup>), section AC, qui apparaît comme déjà construite en 2006 sur Google Earth et qui pourtant a été intégrée au comptage des parcelles artificialisées dans la période de référence, voir visuels comparatifs ci-dessous.



Vue de la parcelle 0580, plan cadastral/Géoportail



Vue de la parcelle 0580, Google Earth/2006



Vue de la parcelle 0580, Google Earth/2021

**Question :** Pourquoi la méthode de calcul du **CEREMA\***, qui utilise un traitement des données fiscales issues de la taxe foncière (1), n'a-t-elle pas été utilisée ?

(1) <https://www.cerema.fr/fr/actualites/2-donnees-presenter-sources-utiliser?folder=13406>

En souhaitant que ces questionnements et éléments puissent venir compléter ce **PLU**, nous vous prions de recevoir, Madame le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

✿ **Le Bureau du Trésor Vert de Grima.**  
letresorvertdegrima@gmail.com

\*\*\*\*\*

**Pour plus d'informations :**

Nous nous permettons ici de préciser que le **CEREMA\*** a édité dans sa collection **Les essentiels**, une courte publication : **Sobriété foncière, la clé pour des sols et territoires vivants**. Destinée aux élus, cette édition est disponible en ligne.

Le contenu est le suivant : « *pour une première approche de la sobriété foncière et de l'objectif zéro artificialisation nette qui amène à considérer les sols comme une ressource naturelle à préserver dans un contexte de dérèglement climatique, d'effondrement de la biodiversité et d'enjeu de souveraineté alimentaire. Avec des clés et des outils pour élaborer une stratégie foncière sobre et durable.* »

\* **Le CEREMA** est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le CEREMA accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Climadapt, le CEREMA agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Source : [https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/rapport\\_V4\\_2009-2022.pdf](https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/rapport_V4_2009-2022.pdf)